



Strasbourg, le 6 avril 2005
CCS 2005/02

CDL-JU (2005)015
Fr. seul.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec
LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE MOLDOVA

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR
«LA JUSTICE CONSTITUTIONNELLE: ACTUALITÉ
ET PERSPECTIVES»

À L'OCCASION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE
LA CRÉATION DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE

Kichinev, Moldova

23–24 février 2005

CARNET DE BORD

La Commission de Venise a organisé en coopération avec la Cour constitutionnelle de Moldova une conférence internationale sur «La justice constitutionnelle: actualité et perspectives» à l'occasion du dixième anniversaire de la création de la Cour constitutionnelle, à Kichinev, les 23 - 24 février 2005.

La Conférence a été inaugurée par le Président de la République, M. Voronin. La Cour constitutionnelle a pu voir ainsi rappelée son autorité ainsi que l'importance de son rôle dans l'établissement et le fonctionnement de la démocratie en Moldova.

La Conférence a été l'occasion pour la Cour constitutionnelle de réunir des présidents, juges et membres de quinze cours constitutionnelles européennes, de la Cour européenne des Droits de l'homme, des représentants du pouvoir exécutif, législatif ainsi que du monde universitaire.

Les présentations et les interventions se sont articulées principalement autour des acquis et des bilans de l'activité des cours constitutionnelles respectives et ont été l'occasion de soulever et d'évoquer des questions d'intérêt commun aux Cours constitutionnelles (voir programme doc. CDL-JU (2005)013Prog).

Le rôle de la Cour constitutionnelle dans la construction juridique démocratique des nouvelles démocraties et la place des arrêts de la Cour constitutionnelle dans les sources du droit positif ont été évoqués dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales a été au cœur des débats, le rôle de la Cour constitutionnelle à cet égard analysé et comparé en détail. Plus particulièrement, l'accès individuel direct à la juridiction constitutionnelle a fait l'objet de présentations riches d'enseignements tant de la part de cours constitutionnelles qui connaissent de ce recours depuis plusieurs décennies que de cours l'ayant introduit récemment.

L'introduction d'un recours individuel direct devant la Cour constitutionnel étant en projet en République de Moldova, des amendements constitutionnels en ce sens étant en cours d'adoption, les développements sur ce thème ont suscité un vif intérêt. (Voir également l'avis de la Commission de Venise sur ce projet, [CDL-AD\(2004\)043](#)).

Mlle Caroline Martin était responsable de cette activité, elle peut être contactée par téléphone au +33 388 41 338 23 ou par fax au +33 388 41 37 38, ou par e-mail: caroline.martin@coe.int pour toute information complémentaire.